

DECEMBRE 2020

N° 153



AGENDA

- ✓ 6/12 Ramassage des verres
- ✓ 16/12 Distribution du colis des aînés
- ✓ 18/12 Noël aux écoles

Info mairie

La mairie sera fermée pendant les fêtes de fin d'année les samedis **26 décembre et 2 janvier 2021**.

La bibliothèque réouvre ses portes aux jours et heures habituelles.

L'aide aux devoirs

Nous avons mis en place à partir du 23 novembre, l'aide aux devoirs de 17h à 18h.

Lundi pour les CM1/CM2 / Mme Godfroid

Mardi pour les CE1/CE2 / Mme Godfroid

Jeudi pour les CP/CE1 / Mme Bayeulle

Attention il n'y aura que 10 enfants par classe et par jour inscrits à ce service pour le respect des règles sanitaires. Pour tous renseignements merci de contacter en mairie :

Nadège Fouloy au 03 44 76 11 37.

Service civique

Si vous avez entre 16 et 25 ans ou 30 ans en situation de handicap, votre mission vous attend sur service-civique.gouv.fr. Des missions sont proposées pour les jeunes volontaires, dans des écoles.

- Pour contribuer aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire

- Pour contribuer à l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Prenez contact avant le 11/12/2020 sur :

ce.dsden60@ac-amiens.fr

Aides aux personnes

Plusieurs organismes peuvent vous aider pour les repas, le ménage, le repassage, garde de nuit, les soins infirmiers...

- ABEJ-Coquerel : 03 44 75 05 06
- O2 Care-services : 02 43 72 02 02
- ASDAPA : 03 44 40 25 83
- ASSADO : 03 44 40 32 63

Un Noël pour nos aînés !!!

Pour les aînés de plus de 70 ans inscrits sur la liste électorale, il vous faudra aller jusqu'à la salle multifonction **le 16 décembre de 9h à 12h pour recevoir votre colis**. Le protocole sanitaire vous oblige à venir avec votre masque et suivre le sens de circulation prévu. Le gel hydroalcoolique sera à disposition.



Le Père Noël aux écoles

Le 18 décembre, le Père Noël arrivera à 14 heures à l'école maternelle. Il sera chargé de bonbons, de gâteaux pour les enfants qui ont bien été sages. Pour respecter les mesures sanitaires nous ne pourrons pas faire de goûter mais les enfants recevront du Père Noël un cadeau et des chocolats. La visite continuera à l'école élémentaire pour les plus grands.



RETROSPECTIVES

Halloween

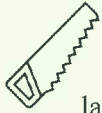
Malheureusement cette année nous n'avons pas pu fêter Halloween comme l'année dernière avec notre défilé traditionnel. Cependant les enfants, à l'initiative de l'APE ont à leur manière fêté Halloween en accrochant leur citrouille photographiée, sur les grilles de l'école communale.



Vous avez dû sûrement les voir lors de votre balade quotidienne !!!! **Elles étaient superbes !!!**



TRAVAUX



A la sortie de notre village direction Choisy, des arbres sont tombés à plusieurs reprises sur la chaussée. Après plusieurs rappels au propriétaire, au vu de l'urgence accidentogène nous avons missionné une entreprise pour l'élagage des arbres dangereux. Ce qui a été réalisé du 16 au 20 novembre. Suite à notre arrêté, la facture sera envoyée au propriétaire.



Avant



après

Le parking

La construction du cabinet de kinésithérapie avance et la toiture se monte progressivement. Devant cette bâtisse nous allons construire 10 places de parking pour les clients et riverains. Nous avons obtenu les subventions nécessaires et les travaux seront réalisés par l'entreprise EUROVIA et commenceront mi-décembre.



Le périscolaire-cantine



Nous avons près de 80 enfants qui déjeunent à la cantine. Nous avons adapté les locaux pour respecter le protocole sanitaire : **un local pour une classe et la distanciation sociale.** Nous avons aménagé une partie de la salle de danse pour accueillir une classe primaire pour la cantine.

Virus aviaire

Ce virus n'est pas transmissible à l'homme. La consommation de viande de volailles, d'œufs ou de foie gras ne présente pas de risque pour l'homme. **Par arrêté en date du 16 novembre 2020**, le ministre chargé de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé de relever le niveau de risque épizootique à "élevé" sur l'ensemble du territoire métropolitain. **Le passage en niveau de risque élevé impose l'application de mesures de prévention** dans toutes les communes de l'Oise. Ces mesures sont

applicables dans tous les lieux de détention de volailles et par tous les acteurs concernés (notamment éleveurs professionnels, particuliers, animaleries, transporteurs). Elles concernent :

L'application stricte et permanente des mesures dites de biosécurité, principalement la claustration des volailles (élevages, basses-cours) ou leur protection par un filet avec réduction des parcours extérieurs.

Le recensement de l'ensemble des lieux de détention de volailles et la sensibilisation des détenteurs et de la population aux risques liés au contact de leurs volailles avec les oiseaux sauvages. **L'interdiction de manipuler des cadavres d'oiseaux sauvages, en particulier les oiseaux migrateurs** (ex : oies, canards, cygnes). Il convient de les signaler aux agents de l'Office Français de la Biodiversité (tel: 03 44 90 07 01) ou à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Oise (tel: 03 44 19 40 40).

L'interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes (chasse actuellement non autorisée).

L'interdiction d'utilisation d'appelants pour la chasse au gibier d'eau.

Mme la préfète rappelle l'importance de la vigilance de chacun et appelle l'ensemble des acteurs, professionnels et particuliers, à respecter scrupuleusement les mesures de protection.

DECES

- 29/10/20 Mme Joret Monique née Alphonse à l'âge de 73 ans
- 02/11/20 M. Dubois Bertrand à l'âge de 34 ans
- 04 /11/20 M. Donnez Jacques à l'âge de 93 ans
- 11/11/20 M. Martigny Jean à l'âge de 91 ans
- 24/11/20 Mme Georges Ghislaine née Levaire à l'âge de 82 ans

PROVERBES ET DICTONS

- La voie lactée bien blanche et claire en décembre, est semée de blé et de fruit.
- Qui à Noël s'ensoleille, à Pâques brûle le bois.
- Le mois de décembre, le mois des fêtes, est le mois du boudin



*Le conseil municipal
et les employés de
la mairie
vous souhaitent
un joyeux Noël !!*

